



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

DECISION DU PRESIDENT
N° D2026-008

Objet : N°2025-03-01 – Marché public de travaux d'aménagement des abords de la RD77 sur la Commune de Château-Gaillard

Lot n°1 : Voirie, Réseaux, Divers

Modification n°2 : Approbation des prestations en plus et moins-values et de la nouvelle répartition financière entre les cotraitants du groupement

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n°2023-150 du 6 juillet 2023 et n°2025-234 du 16 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2025-049 en date du 27 juin 2025 portant attribution du marché public, passé en procédure adaptée, avec le Groupement d'Entreprises solidaire EUROVIA ALPES / BRUNET TP, dont le mandataire est la Société EUROVIA ALPES à Certines (01), concernant les travaux de Voirie, de Réseaux et Divers constituant le lot n°1, pour un montant total de 332 846,08 € HT calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif et une durée de réalisation de 6 semaines ;

VU la décision n°2025-092 en date du 6 octobre 2025, approuvant la modification n°1, ayant pour objet des prestations supplémentaires pour un montant total de 2 590,00 € HT, portant ainsi le montant HT initial du marché à la somme de 335 436,08 € HT soit une augmentation de 0,78 % ;

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution des travaux, des prestations en plus et moins-values sont nécessaires, il convient, par modification n°2, de prendre en compte ces ajustements pour un montant total de 28 331,34 € HT ainsi que la nouvelle répartition financière des cotraitants du groupement ;

- **APPROUVE** la modification n°2 relative au marché public de travaux de voirie et réseaux divers des abords de la RD 77 sur la commune de Château-Gaillard, constituant le lot n°1, et ayant pour objet, des prestations en plus et moins-values pour un montant total de 28 331,34 € HT ainsi que la nouvelle répartition financière entre les cotraitants du groupement.

.../...

- **PRECISE** que l'augmentation du montant HT initial du marché induite par la computation des modifications n°1 et n°2 est de 30 921,34 HT soit une augmentation de 9,29 % et porte ainsi le montant du marché à la somme de 363 767,42 € HT.

- **DECIDE** de signer la modification n°2 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 22 janvier 2026
Publiée le 23 JAN. 2026*

Fait à Chazey-sur-Ain,
Le 22 janvier 2026.

Le Président
de la Communauté de communes


Jean-Louis GUYADER

